

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an. 8 fr.
Autres pays. — Un an. . . . 10 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

L'OUVRIER DIAMANTAIRe

à ses Amis et Lecteurs

NOTRE RETARD

En raison des jours de fêtes et du surcroit de travail apporté par la fin d'année, l'Imprimerie n'a pu terminer à temps notre Bulletin et nous parattons avec quelques jours de retard.

Nous nous excusons auprès de nos lecteurs.

CONTRE LA GUERRE

Le Congrès Mondial pour la Paix

Le Congrès Mondial pour la Paix qui s'est tenu à La Haye du 10 au 15 décembre, a obtenu un plein succès.

Des centaines de délégués accourus de vingt-quatre pays différents représentaient des millions et des millions de travailleurs, de mères, de mutilés, d'anciens combattants, la foule innombrable de tous ceux qui se souviennent encore des horreurs du dernier grand massacre et sont fermement résolus à ne jamais « remettre ça ».

L'Alliance Universelle Diamantaire était représentée par Louis Van Berckelaer.

Les Syndicats diamantaires de Belgique et de Hollande avaient également envoyé des délégués.

Voici le texte de quelques unes des résolutions qui y furent votées.

L'Action Syndicale

La guerre est le plus terrible fléau de l'humanité en général et du prolétariat en particulier.

Dans la guerre, le prolétariat est toujours le vaincu et le capitalisme le vainqueur.

Dans la guerre le prolétariat ne tue ni n'affaiblit le capitalisme de tel ou tel pays, mais se tue ou s'affaiblit lui-même.

Chaque défaite et chaque affaiblissement du prolétariat d'un pays quelconque constitue une défaite et un affaiblissement du prolétariat international et en même temps une victoire et un affermissement du capital international. Ce n'est pas en luttant nationalement les uns contre les autres sur les champs de bataille que les prolétariats améliorent leur situation et assurent la paix, mais seulement en s'appuyant internationalement dans leur lutte contre la classe dominante.

C'est pourquoi il est du devoir du prolétariat de tous les pays de soutenir, par tous les moyens la lutte contre la guerre et contre toute cause de guerre, directement et indirectement par la voix parlementaire et extra-parlementaire.

Dans ce but il faut faire cesser les scissions qui existent dans les organisations syndicales et inviter les minorités à rejoindre leur centrale nationale, afin de reconstituer l'unité de classe du prolétariat.

Il faut organiser une propagande soutenue et énergique pour la Paix parmi les Peuples et contre les forces militaristes et impérialistes.

Cette propagande et cette action auront un double but.

Elles devront appuyer et encourager toutes les tendances pouvant détruire l'esprit militaire, devront amener le désarmement effectif, prévenir toute menace directe de guerre et diriger la lutte contre les facteurs qui font la guerre possible.

Pour atteindre ces deux buts, le mouvement ouvrier doit s'opposer à toute guerre qui pourrait menacer d'éclater à l'avenir, par tous les moyens à la disposition du mouvement ouvrier et prévenir le réel éclatement de telles guerres par la proclamation et l'exécution d'une grève générale internationale.

Oralement et par écrit il doit, si possible en collaboration avec les organisations non ouvrières, mener la propagande pour l'idée, de la fraternisation des peuples et contre tout ce qui maintient ou exaspère les antagonismes existants.

Il doit tout particulièrement prêter son attention à l'éducation de la jeunesse dans l'esprit antimilitariste et anticapitaliste et dans ce but, exercer son influence sur les systèmes d'éducation actuellement en vigueur.

D'une importance capitale est le contrôle le plus sévère que le mouvement ouvrier doit exercer sur la presse. Le mouvement ouvrier devra continuellement prêter toute son attention et tout son dévouement à la création et

au maintien de ses propres organes dans tous les pays et établir des relations mutuelles entre ces organes.

D'une importance égale sinon plus grande encore sont la propagande et l'action contre l'éventualité de la guerre et en faveur de l'organisation nécessaire pour la prévenir.

C'est dans ce but que le mouvement ouvrier doit non seulement exercer, sur la base de la résolution de Rome, le contrôle de la fabrication et du transport de tout matériel de guerre, mais aussi par une propagande consciente et énergique et par un travail d'éducation et de documentation parmi les ouvriers eux-mêmes, rendre impossible, dans un proche avenir, toute fabrication et tout transport de matériel de guerre.

Les organisations syndicales devront réagir contre toute menace de guerre et exiger le recours à l'arbitrage entre tous les pays intéressés.

En ce sens il appartient à la Fédération Syndicale Internationale de prendre la responsabilité de décider et d'appliquer la grève générale et le boycott économique conformément à la décision du Congrès de Rome.

Le mouvement ouvrier doit s'efforcer d'amener la création d'une réelle et véritable Société des Peuples en laquelle le prolétariat puisse avoir confiance et à la juridiction de laquelle tous les différents entre les peuples doivent être soumis.

La propagande pour la Paix doit être menée en collaboration avec tous les éléments qui sont prêts à se baser, dans leur lutte, sur la résolution de Rome.

La préparation de toute action définitive reposera entre les mains du Comité fondé dans ce but par le Congrès Syndical International de Rome et qui est composé par des représentants de la Fédération Syndicale Internationale et des secrétariats internationaux des Ouvriers du Transport, des Mineurs et des Métallurgistes.

La direction de toute action effective restera entre les mains du Comité directeur de la Fédération Syndicale Internationale.

La paix mondiale ne pourra être assurée définitivement que lorsque le mode de production capitaliste actuel, basé sur le profit individuel, sera remplacé par un mode de production effectuant pour le besoin et dans l'intérêt de la collectivité.

L'Education

Le Congrès International de la Paix organisé par la Fédération Syndicale Internationale et tenu à La Haye du 10 au 15 décembre 1922.

Déclare que dans l'état actuel de l'évolution de l'humanité, la force ne peut plus être

tolérée comme mode de règlement des différends internationaux. L'obligation de recourir aux voies juridiques, doit être enseignée comme une acquisition définitive de la conscience humaine. Et ce principe doit inspirer toutes les forces de l'éducation des enfants, des adolescents et des adultes.

1^o A cet effet, la première influence à mettre en œuvre est celle des femmes. Elles peuvent, soit par l'éducation familiale soit par leur action sociale, contribuer puissamment à la formation d'une nouvelle mentalité et à la réforme de la Société dans un sens pacifiste. Pour cela, il est à souhaiter que la classe ouvrière encourage de toutes ses forces l'organisation syndicaliste, politique et coopérative des femmes ;

2^o Le Congrès invite tous les ouvriers à éveiller dans leur famille un esprit pacifiste et à établir à côté de l'enseignement public, un enseignement de leurs enfants conforme à leur idéal, et à soutenir comme facteur important de la paix le mouvement de la jeunesse ouvrière ;

3^o Il est indispensable :

a) Que l'enseignement public et la formation du personnel appelé à donner cet enseignement s'inspirent des principes susmentionnés ;

b) Que l'enseignement de l'histoire soit réformé en vue de faire une place plus grande à l'histoire de la civilisation, en insistant sur le développement économique et social de l'humanité ;

c) Que l'on mette fin à la glorification des conquêtes et des conquérants et que l'on apprenne à la jeunesse à honorer le travail sous toutes ses formes ;

d) Que l'on pénètre les jeunes générations de cette conviction que les nations peuvent et doivent établir entre elles toutes le régime imposé par chacune d'elles à ses millions de citoyens ;

e) Que l'on proclame l'interdiction de se faire justice à soi-même par la force des armes ;

f) Que l'on établisse l'égalité des enfants quant au droit à l'instruction, y compris l'instruction professionnelle ;

g) Que l'on organise le contrôle des manuels, des livres, des bibliothèques scolaires et de tout le matériel d'enseignement, de manière à éliminer tout ce qui tendrait à éveiller ou à cultiver le chauvinisme ;

4^o Le Congrès recommande aux pères et mères de famille et aux éducateurs de tout ordre de se pénétrer assez profondément de ces principes pour réaliser dans le plus bref délai possible l'idéal d'une éducation nouvelle de l'humanité.

La menace d'occupation du Bassin de la Rhur

Le Congrès,

Violemment ému par les rumeurs persistantes qui font redouter — sous le nom de prise de garanties ou de gages — des opérations de force en Allemagne et notamment l'occupation militaire du bassin de la Rhur ;

Tient à déclarer tout d'abord que la restauration des régions dévastées en Belgique, en France, en Italie représente une condition indispensable à la paix morale et matérielle entre les peuples et fait siens les plans élaborés à cet effet à Amsterdam (avril 1921) et à Francfort (février 1922) par l'Internationale Syndicale et par les Partis Socialistes.

Il confirme que la mise en œuvre de ces plans pourra seule résoudre à la fois les deux

problèmes indissolublement liés de la réparation des régions dévastées et de la reconstruction économique de l'Europe et fait un devoir à toutes les organisations représentées d'y travailler dans la pleine mesure de leur pouvoir.

Mais, ces principes une fois établis, le Congrès condamne avec d'autant plus de conviction et d'énergie la politique de sanctions, de contrainte, de violence dont les faits ont amplement prouvé, depuis quatre ans, l'inanité pratique, qui, même lorsqu'elle paraît conforme à la lettre des traités, n'en lèse pas moins profondément le droit des peuples, et qui entretient entre eux l'esprit de méfiance et de haine, germe de guerres nouvelles.

Le Congrès dénonce avec la même indignation la politique qui tendrait à substituer aux réparations effectives des mesures de dislocation de l'Allemagne et d'annexion déguisée ou différée de territoires allemands. Sans s'attarder à en montrer la vanité, il condamne cette politique en ce qu'elle attente au droit primordial des nations et des individus, le droit de disposer librement d'eux-mêmes.

Le Congrès donne mandat à tous les groupements représentés — en même temps qu'ils travailleront dans leurs pays et Parlements respectifs à la réalisation du programme rappelé ci-dessus — d'y répandre sa protestation solennelle. Et il appelle les peuples, interprètes de la conscience universelle, à opposer leur inébranlable volonté à toute mesure de violence dont on menacerait la civilisation et la paix.

Le Congrès émet le vœu qu'en raison du désaccord qui règne entre les gouvernements alliés, en raison de la situation économique de l'Allemagne et pour éviter toute occupation militaire, le problème des réparations et des dettes interalliées soit soumis à l'examen et à l'arbitrage de la Société des Nations.

LES ŒUVRES SOCIALES DANS LES SYNDICATS DIAMANTAIRES

Le Rayon de Soleil

(SUITE & FIN)

Nous avons, dans notre dernier numéro, donné un aperçu de ce qu'était l'œuvre du *Rayon de Soleil*, fondée par nos camarades d'Amsterdam.

Possédant le secret d'épurer la poudre, nos camarades songèrent aussitôt à faire profiter des bienfaits de cette découverte les diamantaires des autres pays et ils commencèrent par leurs voisins de Belgique.

Mais cela n'alla pas sans difficulté. Il fallut compter avec la routine, l'esprit conservateur qui, sans savoir, fort de son ignorance, s'oppose, hostile, à toute nouveauté.

Nos camarades belges restaient sceptiques. S'ils ne méconnaissaient pas la beauté de l'œuvre du *Rayon de Soleil*, ils n'avaient pas confiance en la valeur de la poudre de diamant extraite de la crasse, et doutaient quelque peu des bénéfices que cela pouvait donner. Pour les convaincre, Jan Van Zutphen vint à Auvers, et, sans souci des sourires provoqués par son geste, recueillit lui-même une certaine quantité de poudre. Sourires vite évanouis, car quelques mois plus tard Van Zutphen envoyait à Anvers quelques milliers de francs, bénéfice de cette première épuration.

Maintenant, la crasse est recueillie méthodiquement en Belgique et envoyée à Amsterdam pour être traitée dans le laboratoire de Van Zutphen.

Lors de mon passage à Anvers, j'ai relevé sur les souches du carnet de reçus du Syndicat, les sommes suivantes reçues en échange des envois de poudre :

1^{er} Mars 1922, 2.446 fr. ; 19 Mai, 3.600 fr. ; 7 août, 5.172 fr. ; et nous avons pu voir à Amsterdam que Van Zutphen se préparait à envoyer à nos camarades belges, une quinzaine de mille francs, montant du dernier envoi de poudre.

Nos camarades ont l'intention d'étendre aux diamantaires français, le bénéfice de cette œuvre et ils viendront un jour, que je veux croire prochain, nous parler du *Rayon de Soleil*.

Ce serait déjà fait sans la dureté des temps. Mais la longue période de chômage que nous avons subie, la situation incertaine, n'ont pas jusqu'à présent permis de le faire. Car nous voudrions que ces conférences ne restent pas lettre morte et soient suivies d'un résultat. Or, il faut pour cela, choisir son moment, il faut que la situation soit assez bonne pour nous permettre de demander et d'obtenir l'effort de chacun.

Le moment venu, nous demanderons le concours de tous : des ouvriers, des patrons et des Coopératives.

Nous espérons que les diamantaires français seront à la hauteur de nos camarades étrangers, et, que dans toute la corporation, il ne trouvera personne au cœur assez sec, pour marchander son aide à nos camarades tuberculeux.

Sans doute, au début, aurons-nous à lutter contre la prévention des camarades envers le boort de Zonnestral. Mais déjà de nombreux camarades ont pu en apprécier la valeur; la prévention des autres ne résistera pas à un premier essai.

**

Mais le *Rayon de Soleil* n'est pas la seule œuvre de solidarité des diamantaires de Belgique et de Hollande. Ils ont créé des caisses de maladie, de chômage, de retraites pour la vieillesse.

Et toutes ces caisses contribuent à apporter plus de sécurité et de bien-être aux foyers des travailleurs, et il y a un peu moins de misère par le monde.

Un autre résultat, c'est d'attacher solidement l'ouvrier à son syndicat et cela explique la force des organisations d'Anvers et d'Amsterdam.

A Anvers. — La Caisse de Maladie

Cette caisse commença à fonctionner le 1^{er} janvier 1921 et fut reconnue par la loi du 7 septembre de la même année.

Elle se divise elle-même en quatre caisses spéciales : La caisse primaire qui, la première vient en aide aux malades, la caisse de réassurance qui la continue ; la caisse médicopharmaceutique qui, ainsi que son nom l'indique prend à sa charge les frais de médecins et de médicaments, et la Caisse de décès.

Elle tire ses ressources des cotisations de ses membres et des subventions de l'Etat.

Une cotisation de 1 franc par semaine et par membre, est prélevée sur les cotisations syndicales. Elle est répartie ainsi dans les différentes caisses :

0 fr. 40 pour la Caisse primaire ;
0 fr. 10 pour la Caisse de Réassurance ;

0 fr. 45 pour la Caisse médico-pharmaceutique ;

0 fr. 05 pour la Caisse de Décès.

1 fr. par semaine c'est beaucoup dites-vous ? C'est peu en regard des avantages qu'y trouve chaque adhérent, et tout le monde l'acquitte de bon cœur.

A chaque malade la caisse primaire paie 7 fr. par jour sauf le dimanche pendant trois mois.

Quand au bout de ces trois mois, le malade n'est pas guéri, la Caisse de Réassurance intervient et, quelle que soit la durée de la maladie, lui alloue une indemnité de 3 fr. par jour ouvrable.

L'organisation a des arrangements avec 250 docteurs entre lesquels peut choisir le malade et à qui il ne paie que 0 fr. 75 par visite, l'organisation payant le complément. (La caisse de maladie n'a pas pris à sa charge la totalité des frais de docteur, pour éviter les abus).

Les médicaments sont délivrés gratuitement aux malades.

Les femmes et les enfants mineurs des membres effectifs, ont droit eux aussi aux mêmes avantages en ce qui concerne les visites de docteur.

En outre la Caisse paie 25 francs pour un accouchement ; 200 francs pour un décès et prend à sa charge, jusqu'à concurrence d'une somme de 400 francs, le quart des opérations chirurgicales.

Voici les secours qui ont été distribués en 1921 :

Par la Caisse primaire 134.420 fr.

Par la Caisse de Réassurance 31.397 fr.

Par la Caisse de Décès 11.800 fr.

Enfin la Caisse Médico-pharmaceutique a payé aux docteurs 179.000 fr. et 59.000 fr. aux pharmaciens. Elle a en outre payé 13.475 francs pour 539 accouchements.

Environ 22.000 personnes (y compris femmes et enfants) sont attachées au service Médico-pharmaceutique. Il faut dire que l'Etat Belge alloue à cette œuvre des secours qui ne sont pas à dédaigner : En avril 1922, 13.400 fr. Quelques mois après 41.063 fr., et 2717 fr. pour frais d'administration.

La Caisse de chômage

Sur la cotisation syndicale, il est prélevé 1 franc par semaine pour la Caisse de chômage.

L'état Belge verse une indemnité correspondant à 50 % des cotisations.

Il est alloué aux chômeurs une indemnité de 5 francs par jour pendant 60 jours par an.

Lorsque la Caisse de chômage est épuisée, ou lorsque le chômeur a touché 60 jours d'indemnité, l'état intervient et prend la suite de la Caisse de chômage. Il alloue 4 francs par jour et par chômeur, 1 fr. 50 pour la femme et 1 fr. par enfant au-dessous de 14 ans.

En 1920, la Caisse de chômage syndicale a payé 600.000 francs d'indemnité aux chômeurs, 500.000 fr. en 1921 et la Caisse ayant fourni son maximum d'efforts, l'Etat a payé 6.000.000 de secours aux chômeurs diamantaires.

Pensez aux misères qu'auraient supporté nos camarades si ces 7 millions n'avaient pas été distribués !

**

Puisse l'exemple de nos camarades étrangers inspirer les diamantaires de France !

Dans notre pays, peu de chose a été fait jusqu'à présent dans cet ordre idées. Nos organisations sont restées dans l'ensemble, dans la ligne du syndicalisme pur.

C'est, je crois, la raison pour laquelle nos syndicats subissent d'aussi fortes variations d'effectifs. Lorsqu'une organisation s'apprête à faire une action susceptible d'apporter un avantage immédiat, nous voyons ses effectifs s'enfler. Mais au bout de quelques mois, si une crise survient dans le métier, on voit tous ces nouveaux venus se désintéresser de l'organisation qui ne conserve plus dans son sein que l'élite des syndiqués.

C'est un phénomène que l'on a pu constater partout.

Il importe que le travailleur se sente attaché à son organisation par des liens solides, même quand ce ne seraient que des liens d'intérêt. Cela diminuera-t-il la combativité de nos organisations ?

Je ne le pense pas. Je crois au contraire que l'éducation syndicale de la masse des travailleurs se trouverait facilitée, puisqu'un plus grand nombre d'entre eux seraient touchés par la propagande.

Ce n'est que le jour où le syndiqué français comprendra la nécessité des fortes cotisations qu'il deviendra possible de s'engager dans cette voie.

E. PONARD.

L'AMÉRIQUE au point de vue diamantaire

La guerre ayant laissé l'Europe exangue et sans forces, les Etats-Unis sont devenus le réservoir de l'encaisse métallique, en faisant en somme un arbitre monétaire. Cette situation économique, toute nouvelle pour la plupart des Européens, a existé toujours pour les diamantaires, depuis qu'ils sont en grand nombre et que parallèlement à cette augmentation de forces de production se trouva le contre-poids ; soit le moyen d'absorption du marché américain.

Car ne l'oublions pas, il n'y a que le bien-être général, qui peut faire travailler continuellement le diamantaire. Travailler pour la spéculation proprement dite n'a qu'un temps tout à fait éphémère, aussitôt que les demandes pour le taillé ne répondent plus aux pronostics spéculatifs, la production des stocks s'arrête.

Dans une population de plus 100 millions d'habitants, où le bien-être est développé à ce point qu'un ouvrier sur sept possède une auto, le signe distinctif du superluxe, le diamant doit attiser toutes les convoitises.

Le *Grand Négoce* a donné, dans son dernier numéro, un tableau d'importation de perles et de pierres précieuses aux Etats-Unis de 1917 à 1921.

Nous y voyons figurer, pour le diamant taillé, le total imposant de 64.086.610 dollars en 1919, le plus fort chiffre atteint, et pour la même époque, pour le diamant non taillé, 20.306.758 dollars.

Le diamant brut étant frappé d'une taxe d'importation de 10 % et le taillé de 20 %, tout ceci pour favoriser la main-d'œuvre américaine, il va de soi que des fabricants diamantaires aient cherché à implanter l'industrie, là-bas.

Simplement, les hauts salaires payés en dollars n'ont pas permis de concurrencer l'industrie européenne, malgré la taxe de 10 % supplémentaire dont celle-ci est handicapée, de sorte que l'industrie diamantaire n'a fait que piétiner sur place depuis son origine.

En 1866, un diamantaire amstellodamois, Aron Keyzer, partit à Boston, à la suite de pénurie de travail dans sa ville natale, afin d'essayer de faire fortune dans le commerce américain.

Celui-ci arriva à faire la connaissance de M. Henry D. Morse, membre de la firme Morse, Crosby et Foss, de Boston, qui l'embauchèrent comme tailleur de diamants. Bientôt arrivèrent quelques autres collègues hollandais, ayant quitté leur pays pour des raisons analogues. Le patron M. Morse fit lui-même son apprentissage comme polisseur.

L'histoire de l'industrie américaine a été décrite par Andriès Mayer, président du « Diamond Workers' Protective Union », œuvre à laquelle nous puisons les renseignements suivants.

A cette époque, l'on tenait plutôt compte de ce qui entrat dans la balance que de la joliesse du travail exécuté ; l'on ne regardait qu'au poids.

Nous devons aux Américains l'invention du « gauge », espèce de mesure permettant d'arriver à une plus grande régularité dans le travail. Le metteur au point fut le fabricant d'instruments Ch. Field, qui fut en relations avec M. Morse.

A ce moment, les mines du Cap n'étaient pas encore découvertes, de sorte qu'on ne taillait que du diamant brésilien. Mais au lieu de venir directement du Brésil, il passa d'abord par Amsterdam.

Aussitôt les mines du Cap découvertes, le commerce des diamants connut une ère de prospérité inouïe, plus connue sous le nom du « Temps du Cap ». Les hauts salaires étant à ce moment en Hollande à l'ordre du jour, la plupart des ouvriers bostonniers rapatrièrent. Entre temps ils avaient formés une dizaine d'apprentis. Un des Hollandais restant à Boston, fut Cohenno, qui monta un petit atelier pour son compte. Le menuisier John B. Humphrey demanda à s'initier et, une fois son apprentissage terminé, devint contremaître à New-York, à la firme Randell Baremore et Billings. Par la suite, il retourna à Boston, où il fut longtemps le seul ouvrier diamantaire.

En 1870, un certain Isak Herman, bijoutier à New-York, reçut quelques diamants expédiés directement du Cap, il les fit travailler à Boston. A quelque temps de là, il monta lui-même une taillerie. Il fit venir un certain de Bruyn d'Amsterdam.

Une année plus tard, Herman transforma son affaire en Société anonyme, la « New-York Diamond Co., Importers, Cutters and Polishers ». Les droits d'entrée furent à ce moment pour le brut et le taillé, de 10 %, tandis que sur la marchandise montée, une taxe de 25 % fut perçue. Herman apprit le métier de polisseur ; par ses démarches, le brut fut exonéré de tout droit d'entrée. Les affaires néanmoins périclitèrent, la Société fut dissoute après avoir subie de fortes pertes.

Les successeurs de Herman furent Henri Fera, qui monta un atelier de quinze moulins, ensuite la firme Randell, Baremore et Billings et la Maison Tiffany.

En 1882, un atelier ouvert à Philadelphie par les frères Antoine, d'Anvers, périclitait à son tour. En 1888, E. L. Enrich monte une usine à New-York, avec vingt-cinq moulins, sous la direction de Ph. Ferro, d'où est sorti la pépinière de diamantaires américains, natifs du pays même.

L'organisation ouvrière compte 475 membres, dont la moitié est à peu près en chô-

mage, l'on y travaille quarante-quatre heures par semaine ; les membres du Conseil sont Andries Meyer, déjà cité, Edward de Raay et Jacques Veder. Il est perçu comme cotisation un dollar par semaine et par ouvrier, plus 25 cents pour la caisse de chômage.

Il existe quelques petites tailleries disséminées dans le pays, entre autres à San-Francisco.

Malgré le protectionisme, l'industrie ne s'est en somme pas développée.

Pourtant, quand le marché américain est acheteur de taillé, il y a du travail pour les diamantaires. Les crises diamantaires sont conséquentes aux crises américaines. Quand, en 1907, sevit une crise là-bas, une stagnation effroyable eut lieu dans la corporation diamantaire. La prospérité de cette dernière est intimement liée au bien-être économique américain. Pas de demande des Etats-Unis signifie chômage dans nos milieux.

C'est encore actuellement ce grand Etat qui donne un peu de mouvement dans nos milieux, surtout pour les brillants de forme fantaisie.

L'Amérique régissant l'Europe domine depuis longtemps le marché diamantaire. Quand tout est prospice au pays du dollar, les milieux diamantaires respirent.

L'on peut dire avec Victor Hugo, qu'elle constitue pour nous notre « espoir suprême et notre suprême pensée ».

(*Du Grand Négoce*). J. HILLESUM.

Valeurs Diamantières et Marché des Diamants

La situation diamantaire paraît assez trouble. Si l'on en croit les nouvelles financières, les mines se préparent à reprendre prochainement leurs opérations ; un nouveau contrat vient d'être conclu entre le Diamond Syndicats et les principales mines productrices de diamants en Afrique du Sud, assurant la vente à des conditions avantageuses de leur production entière de l'année prochaine ; sur le marché les prix n'ont pas baissé et les légères différences que l'on constate indiquent plutôt une tendance à la hausse. Tout nous pousse à l'optimisme et pourtant on ne peut nier qu'une très réelle accalmie se manifeste et que la situation est loin d'être normale.

A Amsterdam, le nombre des chômeurs a considérablement augmenté. En Belgique, en France et en Allemagne, pas de chômage, mais partout l'insécurité règne et on travaille par a-coups.

Les petites pierres sont toujours demandées ainsi que la fantaisie, mais pour le mélange c'est toujours le marasme.

Il est difficile de voir clair dans cet imbroglio. Peut-être cette accalmie est-elle seulement le fait de la fin d'année ? Souhaitons-le et attendons que les événements viennent nous tirer de notre incertitude.

*

**

Subissant ainsi que nombre de valeurs les contre-coups des débats de Lausanne qui nous ont fait passer par toutes les alternatives de l'optimisme et du pessimisme, la *De Beers* a connu des cours assez agités ce mois-ci. Il est difficile parmi ces soubresauts, de dégager une tendance, ou si on se permet de le faire, elle se trouve aussitôt controvée par les faits.

A 826 le 1^{er} décembre elle s'élève progressivement et le 6 elle cote 854.

Le 12 elle est à 811, le 15 à 831, le 20 à 800, et le 23 à 847.

Jagersfontein qui s'était élevée jusqu'à 255 le 7 décembre, est revenue à 241 le 20, et le 23 elle vaut 249.

Voici quelques appréciations de la presse sur ces deux valeurs :

Sur la *DE BEERS*

(*Du Financial Times*)

La distribution décidée de 15 sh. sur les arrières d'intérêt sur le capital de préférence absorbera la jolie somme brute de 600.000 livres. On ne peut pas supposer que le Conseil d'administration dégarnirait ses ressources d'un pareil montant, s'il n'envisageait pas l'avenir beaucoup plus favorablement que durant les deux dernières années. C'est évidemment la même confiance raisonnée dans l'avenir qui a inspiré la conclusion du nouvel accord de vente annoncée la semaine dernière entre les principaux producteurs sud-africains et le Diamond Syndicate. On espère, dans les milieux qui vraisemblablement doivent être bien informés, que les fruits de cet accord seront vus dans une reprise, l'année prochaine, de dividendes sur les actions ordinaires *De Beers* et *Premier*, et une première distribution sur celles de la *Consolidated Diamond Mines of South West Africa*. Quand à la *New-Jagersfontein Cy*, elle a déjà repris les paiements pour ses actions ordinaires.

D'après le rapport de la *De Beers*, le montant reporté au 30 juin dernier de 333.000 livres (représenté par les diamants invendus) est inférieur de 130.000 livres à celui reporté il y a un an ; on peut en déduire que durant les derniers six mois une quantité très considérable de diamants doit avoir été vendue pour justifier le paiement du dividende substantiel de l'action de préférence qui va être fait. Le rapport ne confirme pas que la *De Beers* reprendra les opérations en janvier, mais il est possible que l'annonce en soit réservée pour l'assemblée.

Du *Times* :

Les comptes reflètent la sévère dépression par laquelle l'industrie diamantière a passé. Le revenu de l'année dernière a été si petit que malgré une large réduction des dépenses, une perte considérable a été subie, et que l'on a dû prélever encore très largement sur les réserves.

Sur la *JAGERSFONTEIN*

De l'*Information* :

Sans avoir l'importance de la *De Beers*, dont elle suit néanmoins la fortune pour ce qui est des fluctuations boursières du titre, la *Jagersfontein* n'en est pas moins une affaire de qualité, tant par l'importance de sa production que par la prudence de sa gestion.

Tout comme la *De Beers*, et la *Premier*, elle fait partie du consortium des Sociétés constituant le Syndicat des Diamants, dont les décisions règlent le cours des pierres précieuses. Elle produit, dans l'ensemble, le plus grand nombre de diamants de premier choix et les pierres les plus remarquables proviennent généralement de ses mines qui, en plus de cette richesse exceptionnelle, offrent, dans leur ensemble, une teneur en carats très élevée.

Le commerce du diamant, article de luxe par excellence, a subi tout naturellement le contre-coup de la crise actuelle, et, tout comme ses concurrents, la *Jagersfontein* a dû restreindre d'abord sa production puis fermer

complètement ses mines en attendant le retour de jours meilleurs. D'autres entreprises moins solides auraient succombé à la suite d'une pareille épreuve. La *Jagersfontein* a pu, non seulement en surmonter les répercussions sans atteintes trop profondes, mais elle vient encore de rouvrir l'ère de ses répartitions alors que le marché des diamants vient à peine de marquer une première amélioration.

Le domaine de la Compagnie est situé dans l'ancien Etat libre d'Orange sur la ligne de chemin de fer de Springfontein à Jagersfontein, à quelque distance de Kimberley. Il a une étendue de 1.124 claims carrés de 900 pieds de côté, ce qui représente environ 8.400 hectares.

A la différence de la *De Beers*, la *Jagersfontein* ne possède qu'une seule mine qui, dans les débuts, fut exploitée à ciel ouvert. Mais la fréquence des éboulements devint telle à mesure que le cratère s'élargissait, qu'il devint nécessaire pour la direction d'adopter graduellement l'exploitation souterraine. Depuis mars 1913, l'extraction ne se fait donc plus que par puits et galeries, ce qui a eu pour effet de relever le prix de la production par carat, mais cette augmentation des frais a été amplement compensée par la plus grande facilité des travaux et par l'avantage de pouvoir choisir la terre à extraire sans être gêné par les glissements de terrain. L'exploitation par galerie permet, en effet, d'extraire les terres diamantifères d'une manière plus soignée en laissant de côté les terres pauvres, ce qui est impossible dans les carrières.

Comme toutes les entreprises similaires, la *New Jagersfontein* a connu les fortunes les plus diverses au cours de ces dernières années. C'est ainsi que sans vouloir remonter jusqu'à la crise américaine de 1908, la Compagnie qui se trouvait en 1914 à la tête d'un stock considérable de pierres dut presque arrêter son exploitation lorsque la guerre éclata, afin de ne pas accumuler des réserves trop importantes de diamants pour lesquels elle n'était pas certaine de trouver un débouché. Toutefois, une véritable renaissance des industries de luxe s'étant produite en 1916, la Société se décida à reprendre son exploitation, d'abord partiellement puis de façon plus intensive.

A partir de ce moment, les affaires de diamants ne cessèrent pas de prospérer et, en 1919, le marché se trouvait, de l'aveu même du président de la *New Jagersfontein*, dans des conditions plus florissantes qu'elle n'en avait jamais connu depuis de longues années.

Cette situation fut mise à profit par la Compagnie, qui, s'étant rapidement adaptée aux circonstances, fut en mesure de pousser l'utilisation de son matériel de 39 à 70 % de sa capacité de rendement. La hausse, inespérée des prix des pierres précieuses permit également à la Société de réaliser des bénéfices de plus en plus considérables, tout en restreignant l'exploitation de manière à ne pas grossir inutilement les stocks, mais cette brillante période de prospérité dut céder devant une dépression profonde du marché diamantaire. Cette crise, qui paraît enfin terminée aujourd'hui, fut causée par le marasme général des affaires dans toutes les parties du monde et, aussi, par l'afflux inattendu de pierres précieuses jetées par le gouvernement des Soviets sur les marchés d'Europe et d'Amérique. En présence d'une telle situation, la Compagnie décidait donc, une fois de plus, de ralentir progressivement son extraction et si, pendant l'exercice clos le 31 mars dernier, elle effectua encore quelques opérations de

triage dans le mineraï existant sur le carreau de la mine, ce fut uniquement pour éviter d'avoir à licencier son personnel ouvrier.

En résumé, on le voit, la *Jagersfontein* traverse, depuis deux ans, une période d'attente mais il est à supposer que le conseil d'administration de la Compagnie considère la crise comme terminée puisqu'en dépit de sa prudence coutumière qui lui fit, dès 1920, limiter le dividende de l'exercice 1920-21 à l'acompte de 5 sh. déjà distribué, il vient de déclarer un premier acompte de 2 sh. 6 d. pour le semestre au 30 septembre dernier, alors qu'il n'avait rien été payé depuis octobre 1920. Au surplus, ce n'est pas la première fois que les entreprises de diamants traversent une période difficile. A différentes époques on a même craint pour leur solidité financière et leur vitalité industrielle. Elles ont surmonté toutes les difficultés dont certaines furent autrement graves que la dernière crise. Leur situation financière est d'ailleurs plus forte qu'elle n'a jamais été et il ne faut pas perdre de vue que maintenant chacune de ces sociétés ne constitue plus un organisme spécial et par cela même vulnérable.

Elles font partie d'un syndicat de grande envergure dont la *De Beers* — ou plus exactement sir Julius Wernher. — prit autrefois l'initiative. La politique de ce syndicat consiste à régler la production des mines d'après la capacité d'absorption du marché. Les Sociétés peuvent ainsi tenir les prix et même les éléver, comme cela s'est déjà produit à plusieurs reprises. L'organe de vente est le syndicat du diamant, à Londres, et il comprend les personnalités les plus en vue de l'industrie diamantière sud-africaine et aussi du commerce des pierres précieuses en Angleterre.

La politique commune des Sociétés affiliées — *De Beers*, *Jagersfontein*, *Premier Diamond* — s'est affirmée clairement durant la crise américaine de 1908 et s'affirme encore actuellement. Dédaignant de réaliser des bénéfices en abaissant le prix des diamants à mesure que la demande de pierres précieuses diminuait, le syndicat n'a pour ainsi dire rien vendu depuis novembre 1920. Il a rendu, de cette façon, un service considérable au commerce des diamants, encombré de stocks dont la valeur vénale eut été réduite dans de grosses proportions et il a en outre préparé le terrain pour l'époque où la reprise des demandes se produirait. C'est précisément cette reprise qui est en train de se dessiner. La *Jagersfontein* va donc recueillir les fruits de sa prudente politique et l'on peut escompter, avec un peu de patience, le retour aux dividendes d'avant-guerre.

DEUX MOTS

Nous relevons dans le numéro de décembre du Bulletin de la Fédération Unitaire de la Bijouterie-Orfèvrerie-Horlogerie, des allégations aussi basses qu'injustifiées, contre nos camarades Polak et Van Berckelaer, respectivement président et secrétaire de l'Alliance Universelle des Diamantaires.

Point n'est besoin d'apporter ici la défense de nos camarades qui sont assez connus dans les milieux diamantaires.

A l'auteur de l'article qui signe courageusement Z., nous ne souhaitons qu'une chose : qu'il serve les intérêts ouvriers avec autant de cœur et d'intelligence que les deux hommes qu'il attaque et qu'il n'arrivera pas à salir.

S'il fait cela, il aura bien mérité de la classe ouvrière.

E. PONARD.

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude. — Pas de changement notable dans la situation. Partout on travaille, mais dans beaucoup de maisons les ouvriers se plaignent de la mauvaise qualité des bruts. Les châtons sont partout en abondance et les ouvriers manquent pour ce travail. Mais jusqu'à présent les mélés sont en quantité insuffisante et beaucoup d'ouvriers ont à souffrir de cette situation.

— On signale quelques nouvelles adhésions au Syndicat.

Bourg. — Situation stationnaire. A noter le retour au métier d'une camarade qui reprend également sa place au Syndicat. Le camarade Babad devant quitter Bourg, l'assemblée a nommé le camarade Petetin Jean pour le remplacer comme collecteur. A. B.

Thoiry. — M. Genolin n'ayant pas accepté les propositions syndicales, les ouvriers syndiqués de cette maison sont entrés à la Coopérative. Ainsi tous les syndiqués de la place bénéficient du tarif syndical. Quant à la situation qui est faite aux autres ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes. C'est le résultat de leur indifférence à l'égard de l'organisation. Il ne tient qu'à eux d'en sortir.

A. L.

Gex. — La situation est bonne. Les bruts deviennent meilleurs. Mais pour les tarifs, c'est un peu l'anarchie. Le tarif syndical est seulement respecté dans son intégrité chez Bourgeois et à la Coopérative.

Hors de là, autant de tarifs que de maisons. Quand ce n'est pas le tarif lui-même qui subit une entorse, c'est le prix du boort qui est augmenté. Il est regrettable de voir avec quelle complaisance nos camarades se laissent exploiter. Cette situation préjudiciable à tous les diamantaires ne peut durer plus longtemps. Il faut qu'une action soit engagée pour y remédier.

Dans ce but, le Conseil syndical fait appel à tous les camarades non-syndiqués et leur demande de venir rejoindre notre organisation. Les bonnes paroles de notre camarade Gallantus ne doivent pas rester sans lendemain et si hier vous avez par votre attention manifesté l'intérêt que vous portez à l'action préconisée, votre geste ne saurait s'arrêter là.

Seule la solidarité ouvrière nous permettra d'adoucir les obstacles que nous rencontrons malheureusement trop souvent sur notre chemin d'ouvriers.

Camarades, apportez-nous votre adhésion.

C. V.

Divonne. — Situation stationnaire. Nous avons le plaisir d'enregistrer l'entrée au syndicat d'un nouveau camarade. E. R.

Taninges. La situation est bonne. Il y a beaucoup de travail, mais peu d'ouvriers au métier. Nous espérons voir d'ici peu quelques camarades y revenir.

Tout le monde ici travaille au tarif syndical.

L. E.

Felletin. — Notre petit centre ne compte que 20 diamantaires disséminés dans quatre ateliers. La Coopérative paye le tarif syndical. Seuls ses membres sont syndiqués.

Nous espérons que nos camarades inorganisés comprendront la valeur du syndicat et viendront nous rejoindre.

J. P.

Nemours. — La situation est bonne. Le tarif syndical est respecté partout. A la Coopérative on paye 85 % pour le plein, et 55 % pour le scié.

J. M.

Paris. — Les camarades de Paris se sont réunis en assemblée générale le 1^{er} décembre et, après examen de la situation, ont voté une demande d'augmentation des salaires de 15 % à partir du 15 décembre. La demande a été transmise aux patrons de la place et une entrevue a eu lieu le 20 décembre entre les délégués de l'Association Amicale des Patrons diamantaires et ceux de la Chambre Syndicale Ouvrière.

Les délégués patronaux, tout en acceptant le principe d'une augmentation générale, n'ont pas accepté 15 % mais ont proposé 10 % à partir du 1^{er} janvier 1923, tout en promettant de faire leur possible auprès de leurs collègues pour que l'augmentation soit effective à partir de la semaine du 18 au 23 décembre.

Une assemblée a été convoquée pour le 22 décembre, et cette assemblée a pris la décision d'accepter la proposition transactionnelle des patrons, tout en se réservant, si la situation le permet fin janvier, d'émettre une nouvelle demande.

Communication de ce vote a été faite à l'Association Patronale, et les patrons ont accordé l'augmentation de 10 % à partir de la paye du 23 décembre.

Les nouveaux tarifs revisés ont été imprimés et soumis aux patrons. Ils entrent en vigueur à la date du 18 décembre 1922. G. B.

SUISSE

Bièvre. — Ainsi que nous l'avons déjà annoncé dans le dernier numéro de ce journal, les diamantaires de cette place, au nombre de 60 environ, avaient dans le courant du mois de novembre dernier, présenté aux patrons une demande d'augmentation des tarifs. Comme suite de l'attitude patronale, une entente ne fut pas possible, les ouvriers et ouvrières donnèrent leur quinzaine et l'affaire fut portée devant l'Office de conciliation.

Après deux séances, et malgré que tous, patrons y compris, durent reconnaître que les salaires payés dans l'industrie diamantaire suisse étaient des salaires de famine et devaient nécessairement être améliorés, l'Office de conciliation ne fut faire autre chose, que de conseiller aux intéressés de retirer les quinzaines données et d'engager d'autre part les patrons à tenir la promesse, faite au cours de ces deux dernières séances, d'améliorer à bref délai les salaires.

Dans une assemblée générale, les diamantaires de Bièvre prirent position sur la proposition de l'Office de conciliation et à une faible majorité décidèrent de retirer les quinzaines et d'attendre la réalisation de la promesse patronale.

Seulement, nous savons ce que valent ces promesses. Cela dépendra de la marche du travail. Si celui-ci reste abondant, les patrons accorderont finalement quelque chose ; s'il vient à manquer prochainement, les ouvriers pourront attendre jusqu'aux calendes grecques, ou tout au moins jusqu'à la prochaine reprise du travail sur le maâché diamantaire.

En tout cas, en acceptant la proposition de l'Office de conciliation, les diamantaires de Bièvre ont démontré, qu'ils ne voulaient pas provoquer un conflit pour le seul plaisir d'entrer en lutte et ils comptent que les patrons seront assez honnêtes pour réaliser leur promesse. Qui vivra, verra ! Ch. H.

Genève. — La situation demeure bonne. La Coopérative a beaucoup de travail et toutes ses places sont occupées.

Au point de vue syndical c'est moins beau et les ouvriers patronaux se complaisent toujours dans leur isolement.

Le Syndicat a pu prendre possession de ses archives qui furent sous séquestre ensuite du procès de notre Fédération avec les Communistes.

P. E.

HOLLANDE & BELGIQUE

En Belgique il n'y a pas de chômage, mais il n'en est pas de même à Amsterdam où le nombre des chômeurs a augmenté de plus de 1.000 dans ces dernières semaines et l'avenir n'est malheureusement pas dégagé de tous nuages.

ALLEMAGNE

Bonne situation. Tout le monde est occupé et les tarifs sont respectés partout.

Voici le contrat qui vient d'être mis en vigueur pour les diamantaires d'Allemagne.

Contrat collectif et Tarif Minimum de taille 1922

Entre les tailleries de diamants d'Erbach et contrée, Idar-Brucken et contrée, Hanau et contrée, et la Fédération Allemande des Métaux, il est établi l'accord suivant que les deux parties s'engagent à respecter.

1. — La semaine de travail comporte de 46 à 48 heures. La répartition de ces heures dans les jours de travail de la semaine reste libre pour chaque endroit.

Les heures de travail supplémentaires sont interdites.

2. — Comme base de salaire, le tarif minimum 1922 est seul valable.

3. — En plus de ce tarif il sera payé une majoration qui reste à déterminer le mercredi de chaque semaine, d'après le cours officiel du florin à la Bourse de Francfort.

4. — Le boort sera livré par chaque maison d'après les données du tarif.

5. — Le prix de la place ne doit pas être augmenté.

6. — Toute personne occupée à l'usine a droit aux vacances.

Ces vacances comprennent une durée de 6 jours de travail pour 10 mois d'occupation, et un jour de plus pour chaque mois dépassant un an, avec une durée maximum de 12 jours de travail.

L'entrée en vacances est fixée en commun accord entre représentants d'usine et employeurs.

Pendant les vacances, il sera payé plein salaire, calculé d'après la moyenne des quatre dernières semaines à plein travail.

Quand un ouvrier quitterait la maison qui l'occupe, avant d'avoir pris les vacances auxquelles il aurait droit, le nombre de jours de vacances lui revenant devront lui être payés.

Pendant le temps des vacances, le travail à domicile est interdit.

7. — La question des apprentis sera réglée par une Commission paritaire.

8. — La publication des conditions de travail sera faite dans chaque région d'après les règlements locaux.

9. — Là où, à la convention de cet accord des ouvriers auraient de meilleures conditions de travail, celles-ci pourront être maintenues. Des majorations pourront être données par les maisons qui désireraient faire travailler des marchandises de qualité.

10. — Ce contrat entre en vigueur à la date du 6 novembre 1922, pour finir le 31 octobre 1923 et sera valable pour une année nouvelle si au 31 août 1923, il n'a pas été dénoncé.

11. — En commun accord des deux parties ce contrat est accepté avec le présent tarif.

Mayence, le 27 octobre 1922.
(Suivent les signatures et le tarif).

LES TARIFS

Les tarifs suivants doivent être appliqués dans tous les centres français autres que Paris.

TARIF DE DÉBRUTAGE

40 % au-dessus du tarif de base. Le tarif de base des petites pierres jusqu'à 60 pour 4 carats est en outre porté à 0 fr. 48.

Pour les mauvaises marchandises (clivage et irrégulier), une augmentation minimum et supplémentaire de 10 % doit être payée.

TARIF DE POLISSAGE

Brut plein : 80 % au-dessus du tarif de base pour les châtons et 70 % pour les autres séries.

Brut scié : 50 % au-dessus du tarif de base pour les châtons et 40 % pour les autres séries.

Augmentation minimum et supplémentaire de 10 % pour les bruts de mauvaise qualité.

Application obligatoire du carat métrique.

Prix de la place : 2 fr. par jour.

Prix du boort : 40 fr. le carat. Lorsque le boort est vendu au-dessus de 40 fr., le tarif doit être majoré de 1 % par franc d'augmentation pour le brut plein, et de 0,50 % par franc d'augmentation pour le brut scié.

En cas d'infraction, le signaler au Syndicat.

STATISTIQUE

des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

	ANVERS	Syndiqués	Chômeurs
Du 23 au 29 octobre	9.855	240	
Du 30 octobre au 5 nov..	9.868	225	
Du 6 au 12 novembre ...	9.831	250	
Du 13 au 19 novembre....	9.858	265	

	AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 13 au 19 novembre....	4.184	2.279	
Du 20 au 26 novembre....	3.757	2.571	
Du 27 nov. au 3 décembre	3.604	2.730	
Du 4 au 10 décembre ...	3.558	2.674	
Du 11 au 17 décembre ...	3.451	2.725	

LE BOORT

Le cours du boort établi à Amsterdam à la date du 22 décembre 1922 donne les prix suivants :

	Florins	Francs (change du 22 décembre)
Boort	le carat	9.35 50.11
Débris de cliveurs	—	7.48 40.09
Eclats	—	3.74 20.04
Poudre pure.....	—	3.74 20.04

Change du 22 décembre : 536.
Change du 27 décembre : 547.

AVIS. — Quelques ouvriers débruteurs, disposant d'environ deux jours par semaine, demandent du travail au tarif syndical.

S'adresser au Bureau du Journal.

Les Diamants Industriels

La plupart des personnes s'imaginent que les diamants ne servent uniquement qu'à l'ornementation ; cependant, il y en a un certain pourcentage qui sont ou trop durs pour être taillés ou, en raison de leur défauts ou de leur mauvaise couleur, ne peuvent être utilisés comme Bijoux. Ces diamants sont appelés « diamants industriels » et rendent de grands services dans plusieurs industries.

Les plus beaux diamants industriels sont les « diamants noirs » que l'on trouve au Brésil et qui sont connus sous le nom de « carbone ». Il est inutile de chercher à tailler ces diamants qui ne jouissent d'aucun éclat ; ils ne peuvent être utilisés que dans l'industrie où ils sont très appréciés à cause de leur dureté.

Le plus gros diamant carbone qui fut découvert pesait 3.078 carats et fut trouvé en 1905, à Lencols, province de Bahia. Il fut divisé en plusieurs morceaux par feu M. J. K. Gulland, de Londres.

Les diamants de « ballas » constituent une catégorie intermédiaire entre les diamants « carbone » et les diamants ordinaires. Ils possèdent la plupart des caractéristiques du diamant « carbone », ne peuvent être utilisés comme bijoux, mais en raison de leur extrême dureté conviennent aux travaux industriels.

Les pierres de forme cubique que l'on trouve en majeure partie dans la mine de Wesselton, de l'Afrique du Sud, sont également parfaites comme pierres industrielles, étant formées de grains contrariés, tandis que dans la plupart des autres diamants les grains sont uniformes.

Les cristaux « gris et bruns » appartiennent à une autre catégorie de diamants. On les trouve dans toutes les mines diamantifères, mais ceux qui proviennent des mines « Premier » et « Jagers » sont les plus appréciés pour les travaux industriels.

Les « carbones » sont utilisés en les fixant sur les forets qui servent au percement et au forage des roches. Le foret est formé d'un tube circulaire serti sur sa partie externe de morceaux d'acier ou de diamants formant une légère saillie. L'avantage de cet arrangement est qu'un morceau de roche se trouve entièrement découpé au centre de la couronne tubulaire et peut être ramené à la surface pour y être examiné. Les trous de forage ainsi obtenus ont généralement 1 pouce 1/2 à 2 pouces 3/4 de diamètre, et atteignent parfois 1 pied 1/2. On peut les effectuer à 4.000 pieds de profondeur et il n'existe aucune sorte de roche que le foret de diamant n'ait réussi à entamer.

C'est en raison de leur exceptionnelle dureté que les diamants « carbone » constituent des pierres idéales pour ce genre de travail, les « ballas » et cristaux de bonne qualité peuvent également être utilisés avec un certain succès sur des roches un peu tendres. Les diamants que l'on emploie sont généralement d'une certaine grosseur, 1 carat 1/2 à 3 carats. Pour effectuer les plus gros forages, l'on se sert de diamants atteignant jusqu'à 20 carats. Ceci explique qu'une tête de foret représente, en raison des diamants qui y sont sertis, une valeur dépassant parfois 1.000 livres.

Pour couper la pierre et le marbre, le diamant rend aussi de grands services. Il n'y a pas de chantier moderne de taille de pierre qui ne possède une scie de grande puissance

(vapeur ou électrique). Dans les dents de ces scies sont sertis des diamants.

Les cristaux de petites taille sont également utilisés sur ces scies ; mais, si l'on veut obtenir un travail satisfaisant, il est de toute nécessité que les pierres soient sans défaut, de bonne qualité et serties comme il convient, d'une façon solide. Avec ces scies qui n'occasionnent qu'un insignifiant déchet, l'on taille très rapidement le marbre, le portland et autres pierres.

Les filières constituent pour les diamants un autre emploi industriel d'une certaine valeur. L'on s'en sert pour étirer les fils électriques ou autres. Ces filières ont une très grande supériorité sur les autres filières existantes, à cause de la dureté du diamant qui réduit son usure à un minimum et assure ainsi l'uniformité et la précision des produits manufacturés.

Pour percer les trous, l'on entame la pierre avec une pointe de diamant, puis, pendant des heures, un mouvement mécanique de va-et-vient continue le perçage à l'aide de fines aiguilles d'acier qu'alimentent de la poussière de diamant. Il est superflu de dire que c'est la poussière de diamant et non l'aiguille qui accomplit ce travail de perçage.

Les plus petits trous obtenus avec le diamant sont de microscopiques dimensions, puisque certains vont jusqu'à 0,015 millimètres et ne servent qu'à recevoir des fils de tungstène qui servent à faire les filaments de lampes électriques.

Toutes sortes de métaux, depuis le « tungstène », le « molybdenum » jusqu'au cuivre et au plomb, sont passés à travers des filières en diamants, et la supériorité de ces filières sur les autres est prouvée par ce fait que 100 à 200 tonnes de câbles peuvent être passés à travers un diamant sans que l'on s'aperçoive d'aucune variation dans le calibre de jauge. Ce fait constitue une qualité exceptionnelle, notamment quand il s'agit de fils du téléphone ou du télégraphe pour lesquels ces filières sont très employées.

Pour la fabrication de fils plus fins, on emploie une machine combinée formée d'une série de filières allant de 1 à 001 pouces, à

travers lesquels le fil est étiré. Les diamants employés pour ce travail doivent appartenir à la catégorie décrite plus haut, dont ils doivent aussi posséder toutes les qualités : leur solidité et leur dureté ayant une importance capitale.

On emploie également beaucoup le diamant pour rectifier les meules en carborundum qui servent au polissage dans l'industrie. Ces meules de grain, très fin et très dur, ne donnent pas un travail suffisamment lisse, seul le diamant est capable de remplir cette office. On emploie pour cela un outil, au sommet duquel est serti un diamant de première qualité, l'on fait tourner rapidement la meule et on maintient l'outil légèrement sur la surface, on obtient alors rapidement l'effet désiré.

On emploie actuellement une très grosse quantité de diamant industriel pour cet usage.

La plupart du temps, ces outils sont vendus avec le diamant tout serti. Il y a plusieurs façons de sertir le diamant sur l'outil. Parfois le diamant est placé dans une cavité approximativement de sa grandeur et de sa forme, formée d'un morceau de cuivre encastré dans l'acier et dans laquelle on sert le diamant. Quelquefois aussi l'on se sert de la soudure. Il existe également une autre méthode qui consiste à couler de l'acier fondu sur les irrégularités de surface du diamant qui, de cette manière, se trouve solidement encastré par le métal quand il refroidit. Plusieurs méthodes sont encore employées. Quelle que soit la méthode adoptée, il est tout à fait essentiel si l'on veut obtenir des résultats satisfaisants, que les outils sur lesquels les diamants doivent être encastrés soient choisis avec précision, afin d'être exactement en rapport avec le diamètre, l'épaisseur et le genre de grain de la meule sur laquelle on doit les employer.

Le diamant est également utilisé dans l'industrie horlogère, surtout sous la forme de boart écrasé et de fragments de carbone pour travailler les rubis qui servent à la fabrication des coussinets de montres et de chronomètres. Les « cupped diamonds » (c'est-à-dire diamants en forme de coupe) sont em-

ployés pour la fabrication des coussinets des organes mécaniques des compteurs électriques.

Les fabricants de porte-plumes réservoirs, de pipes, d'appareils isolants se servent également de diamants pour tourner l'ébonite et la vulcanite qu'ils emploient. L'on se sert aussi de fragments de diamants de carbone pour percer des trous dans les faïences cassées.

Vitriers. — Les diamants dont on se sert pour couper les verres proviennent des « mélés » et sont de petites pierres pesant moins de 1/4 de carat.

Les meilleurs « vitriers », ainsi sont dénommés les diamants servant à la coupe et à la taille du verre, ont six pointes différentes formant ainsi plusieurs tranchants. Le plus petit vitrier est d'environ 1/80^e de carat, mais malgré sa petite dimension, en le regardant à la loupe, on reconnaît ces six pointes. Les pierres possédant ces qualités sont très rares et, par conséquent, leur prix est élevé. Les professionnels de la taille du verre sertissent généralement eux-mêmes les pierres dans leurs propres outils et, quand une pointe de diamant est usée, resertissent le diamant jusqu'à ce que toutes les pointes en soient uniformément usées.

Il y a également d'autres diamants « vitriers » de qualité inférieure qui peuvent aussi servir à la coupe du verre.

Boort. — « Boort » est le terme générique qui désigne tous les diamants mal fendus, impropre à l'usage courant, que l'on a broyés et dont la poudre sert à la taille et au polissage des brillants ainsi qu'au polissage des lentilles d'optique en cristal de roche.

En lisant ce court exposé, on se rendra facilement compte que le diamant tend de plus en plus à être utilisé dans l'industrie, en remplacement de l'acier, car s'il est plus cher que ce dernier, il est plus résistant et donne un meilleur travail.

L. M. VAN MOPPES,
Négociant en diamant industriel, à Londres.
(Du Grand Négoce),

BIJOUTERIE - ORFÈVRERIE - HORLOGERIE

CHRONIQUE FÉDÉRALE

Statistiques Officielles de l'Industrie de la Bijouterie-Horlogerie-Orfèvrerie, etc....

Soucieux de connaître, aussi exactement que possible, le nombre d'ouvriers et ouvrières de notre industrie, c'est-à-dire notre champ d'action et de recrutement fédéral, nous nous sommes adressé au Ministre du Travail qui nous a répondu par l'envoi des statistiques résultant des recensements de 1906 et 1911, celui de 1921 n'étant pas encore connu dans ses résultats.

Pour le recensement de 1906 nous avons, sans distinction de position patronale ou ouvrière, 74.700 personnes occupées.

Fabriques d'horlogerie et de fournitures 18.000 ; Fabricants ou marchands horlogers-bijoutiers, 21.000. Au total, 39.000, se répartissant ainsi : Doubs, 10.000 ; Seine, 4.200 ; Haute-Savoie, 3.100 ; Belfort, 2.400 ; Seine-Inférieure, 1.300 ; Nord, 850 ; Haute-Saône, 750 ; Jura, 740.

Métallurgie des métaux fins (affinage, tréfilerie, battage, etc...), 2.500 ; Orfèvrerie, 5.000 ; Bijouterie, joaillerie, 20.500. Au total, 28.000, se répartissant ainsi : Seine, 21.000 ; Rhône, 1.060 ; Bouches-du-Rhône, 525 ; Oise, 360 ; Isère, 330 ; Cher, 315 ; Creuse, 250.

Taille du diamant et pierres précieuses, 5.400, se répartissant ainsi : Isère, 2.900 ; Seine, 750 ; Ain, 950 ; Doubs, 200.

Gainerie, 2.300, Seine 1.900.

Recensement 1911

Ce recensement donne pour la France entière, un total de 64.400 personnes occupées.

Horlogers fabricants, 15.900 ; Horlogers fabricants ou marchands, 18.700 ; Orfèvres, bijoutiers, joailliers, lapidaires, 29.800. Total : 64.400.

La répartition s'en effectue ainsi pour les fabriques d'horlogerie : Paris, 780 ; Seine, 130, Doubs, 5.800 ; Jura, 500 ; Belfort, 1.350 ; Haute-Savoie, 2.900.

Pour les horlogers détaillants, en chambres et en boutiques : Paris : 2.900 ; Seine, 640 ; Doubs, 50 ; Jura, 120, Ain, 160 ; Haute-Savoie, 100 ; Rhône, 650.

Pour les orfèvres, bijoutiers, joailliers et lapidaires : Paris, 12.300 ; Seine, 2.900 ; Doubs, 200 ; Jura, 3.300 ; Ain, 1.660, Haute-Savoie, 280 ; Rhône, 1.460.

Le total de 64.400 est inférieur à celui de 1906. D'abord, en 1911, les gainiers (2.300 en 1906), ont été comptés en dehors de notre industrie avec les maroquiniers, tandis qu'en 1906 ils ont été comptés avec les ouvriers ou ouvrières non spécialistes de la profession : employées de bureau, etc.... En 1911, on n'a plus que les patrons et ouvriers de la spécialité.

Donc, si aux 64.400 ouvriers et patrons de 1911, on ajoute nos 2.300 camarades gainiers nous arrivons à un total de 66.700 personnes.

Combien de patrons en faut-il défaillir pour connaître le chiffre d'ouvriers ?

Prenons d'abord les horlogers fabricants : 15.900. Dans cette partie, le personnel est en usines ou grands ateliers. En estimant le nombre des patrons à 5 %, ou un patron par 20 ouvriers, on ne doit pas être très éloigné de la vérité ; Nous aurions donc 800 patrons et 15.000 ouvriers environ.

Pour les horlogers-marchands, la proportion de patrons est plus forte (peut-être 50 à 60 %), ceux-ci n'employant souvent qu'un ouvrier. A 50 % nous aurions 9.500 ouvriers en chambres ou en boutiques.

Pour les 29.800 orfèvres, bijoutiers, joailliers, lapidaires, il faut compter un patron pour cinq ouvriers environ, soit 20 % de patrons, ce qui donne 23.800 ouvriers, chiffre approchant nos anciens renseignements. Nous aurions donc au total comme ouvriers, ces défaillances patronales faites :

Pour la fabrique d'horlogerie, 15.000 ouvriers ou ouvrières ; Pour les ouvriers horlogers travaillant chez les détaillants, marchands, horlogers, en chambre et en boutique, 9.500 ; Pour les orfèvres, bijoutiers, joailliers et lapidaires, 23.800 ; gainiers, 2.000. Soit au total 49.300 corporants dans notre industrie. Ceci en 1911, évalué en chiffres ronds. Combien de syndiqués et surtout de syndicables sur ces 50.000, et que de réflexions ces chiffres ne doivent-ils pas nous suggérer. C'est ce que nous verrons prochainement.

Nota. — Nos camarades diamantaires ne figurent nulle part nominalement dans ces statistiques. Nous les supposons confondus avec les lapidaires.

Le Secrétaire, TRIVERY.

Comité Fédéral du 18 Décembre

La séance est ouverte à 18 heures 45. *Présents* : Tochon-Verdollet, Desfougères, Lafau, Fillon, Brachet, Déplace, Laguin, B. Joly, Béal, Fontenau. A l'ordre : Fillon.

Le P. V. du 20 Novembre lu et adopté.

Correspondance. — Diverses lettres ayant trait à l'Administration et à la Propagande.

Réponse de la C. G. T. à notre demande de renseignements pour notre représentation au Congrès de la Paix.

De l'Inspectrice du Travail en réponse à notre demande de renseignements divers sur le travail des ouvrières à domicile, les maisons faisant ce genre de travail, le décret des 8 heures, etc.

Du Syndicat des Horlogers de Besançon, indiquant le point de vue de l'organisation sur les propositions des Syndicats des diamantaires et lapidaires San-Claudiens.

Du chef de l'Office de la main-d'œuvre offrant son concours pour la création d'une caisse de chômage.

Du Permanent de l'A. U. D. invitant le S. F. à une visite à St-Claude pour traiter diverses questions.

Du même, commandant timbres 1922 et cartes 1923 et indiquant que pour des raisons financières et un meilleur emploi de la cotisation, l'organisation syndicale des ouvriers diamantaires de St-Claude, ainsi que celle des ouvriers lapidaires en pierres fausses de la même ville ont décidé de demander à la C. G. T. leur rattachement direct, c'est-à-dire de pouvoir fonder une Fédération de la Taille de la Pierre.

Cette lettre, très explicite sur les motifs qui ont déterminé la décision des deux organisations, complétée par celle des horlogers sur le même sujet, avec le même objectif, fait l'objet d'une longue discussion.

Le S. F. met le C. F. au courant des discussions qu'il a eu à St-Claude, et des suggestions de propositions que, personnellement il a cru devoir formuler, sous réserve de l'approbation du C. F. Après examen, ces suggestions sont retenues comme bases possibles de discussion.

Comme première décision, le C. F. sans se prononcer sur le fond, attendra que la lettre des auteurs de la proposition à la C. G. T. ait reçu réponse.

Le S. F. donne lecture de la partie du Bulletin de la Fédération dissidente, relative à une grève d'ouvriers orfèvres du couvert, à Ercuis (Oise). L'exposé des conditions de travail et des salaires, soulève l'indignation du C. F., qui regrette de ne pouvoir assurer ces camarades de notre sympathie, ne possédant pas leurs adresses.

Le S. F. donne lecture de la circulaire aux organisations par le secrétariat fédéral pour le Congrès Confédéral 1923.

Cette circulaire est approuvée.

Les cartes C. G. T. 1923 sont reçues (1500), 1360 ont été distribuées aux syndicats.

TRIVERY.

PHORZEIM ET SA PROPAGANDE

Les catalogues (Annuaire et Guide illustré) pour l'industrie de la bijouterie allemande, pour les années 1920 et 1922, nous tombent sous la main. Inutile de dire quel puissant intérêt présentent pour nous ces épais volumes de plus de trois cents pages, contenant d'innombrables planches artistiques, où s'étaillent la multitude de modèles constituant la fabrication de ce centre. Il y a là tout ce qu'on peut rêver en fait de bijouterie. On trouve dans ces catalogues de copieux articles. Une simple énumération prouvera que les fabricants de Phorzeim, pratiques, font non seulement l'article pour leurs marchandises, mais profitent de l'occasion pour plaider la non-culpabilité de l'Allemagne dans la dernière guerre et, en bons commerçants qu'ils sont, daubent sur le centre qui les concurrence le plus, c'est-à-dire Paris.

Le premier article retrace l'historique du centre de Phorzeim dont la prospérité n'a cessé de croître. En 1912, 30.000 ouvriers et employés sont occupés dans 600 établissements. Il expose la concurrence de Phorzeim et de Birmingham, le grand centre anglais.

Le deuxième article préconise la réconciliation des nations qui pourra se faire par le commerce international.

Le traité de Versailles fait l'objet du 3^e article. On y plaide l'innocence de l'Allemagne dans la dernière guerre, ou plutôt la culpabilité collective des Nations, celle de l'Allemagne étant réduite presque à la négative.

Enfin on trouve une étude sur Phorzeim, son caractère, sa technique, ses vues d'avenir, etc..

Au résumé, nous retrouvons dans ces catalogues, le même esprit, les mêmes vues, qui animent nos fabricants bijoutiers français. Sauf sur un point, peut-être : l'ajustage de la fabrication aux procédés techniques modernes où les allemands sont passés maîtres. Quelle différence avec notre patronat français si laid, si parcimonieux pour les dépenses de modernisation !

Le seul fait de ces catalogues, faits en commun pour tout un centre indique les possibilités qui peuvent résulter d'une bonne entente : musées, expositions permanentes, études, etc.

Quand aux responsabilités de la guerre, nous savons depuis longtemps à quoi nous en tenir. Si dans chaque pays le peuple des usines et des champs fut bien coupable de subir sans révolte les boucheries sanglantes, il n'en est pas moins vrai que tout le poids de l'horrible crime doit retomber sur le grand patronat de proie, sur le capitalisme, habile à nous faire épouser ses querelles, d'un côté comme de l'autre de la frontière.

Pour ce qui est de la rivalité allemande et française dans l'industrie de la bijouterie, on peut affirmer que l'inertie des fabricants français, escomptant la bonne marche de leurs affaires en spéculant sur la modicité des salaires, et notre entrain à la production, ainsi que des patrons l'ont avancé devant nous, on peut affirmer que cette inertie a facilité l'expansion de l'industrie allemande, dans sa prise de possession des marchés mondiaux, au grand détriment de l'industrie française qui souffre du chômage.

Le remède à cette situation n'est pas dans de nouveaux droits, de nouvelles barrières douanières.

Chaque pays à son genre et doit le conserver. A l'Allemagne la production abondante et à bas prix. A nous celle plus artistique. Mais que font nos patrons pour organiser cette dernière ?

TRIVERY.

AIDONS LE JOURNAL OUVRIER

Les abonnements sont la meilleure ressource d'un journal. Ils lui constituent une rentrée d'argent régulière ; ils évitent la perte des invendus, ils sont moins coûteux que la vente au numéro.

Pour faciliter l'abonnement à nos camarades ouvriers peu fortunés, *Le Peuple* vient d'instaurer le système de l'abonnement mensuel qui n'exige pas le débours d'une grosse somme d'argent.

Nous invitons tous les amis du *Peuple* à s'abonner. Que ceux qui ne peuvent souscrire un abonnement de six mois ou d'un an, adressent 4 fr. 25 au Secrétaire ou au Trésorier de leur Syndicat, montant de l'abonnement d'un mois. Ils assureront ainsi la vie de leur journal.



LE GÉRANT,
Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude